

ARENA CAMPING

Saint-Jean-de-Luz  Pays Basque

Quartier Acotz - Avenue Napoléon III - 64500 St-Jean-de-Luz
 Tél. : 05 59 26 51 90 - Fax : 05 59 26 51 65 - location@arenacamping.com - www.arenacamping.com

Contrat de réservation

Ce contrat est nominatif et ne peut être cédé.
 Merci de le compléter et l'adresser au camping.

Nom / Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Pays :
 Tél. : E-mail :
 N° d'immatriculation du véhicule / Marque :



PARTICIPANTS AU SÉJOUR		
Nom	Prénom	Date de naissance
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		

EMPLACEMENT CAMPING

• Date d'arrivée à partir de 14h
 • Date de départ avant 11h

• Je désire louer :
 EMPLACEMENT NATURE : 1 à 2 personnes + 1 tente
(emplacement sans possibilité d'électricité ni accès avec le véhicule)
 EMPLACEMENT CONFORT : 1 à 2 personnes + 1 tente ou 1 caravane ou
 1 camping-car + 1 véhicule (moto, voiture)

• Dimensions de l'installation :
 x.....m
 x.....m
 x.....m

• Suppléments :
  + 13 ans  - 13 ans
  10 amp.  
 x.....m 

Désignations	Tarif unitaire	Nbre de pers.	Nbre de nuits	TOTAL
EMPLACEMENT NATURE€.	-€.
EMPLACEMENT CONFORT€.	-€.
Pers. suppl. + 13 ans€.€.
Pers. suppl. - 13 ans€.€.
Tente supplémentaire	3,00€	-€.
Électricité 10 Ampères	4,20€	-€.
Animal (sauf cat. 1 et 2)€.	-€.
Réfrigérateur€.	-€.
Plancha€.	-€.
Taxe de séjour (+ 18 ans)	0,60€€.
Frais de réservation (par empl.)	20,00€	-	-	20,00€
Total du séjour			€.
Arrhes 30% + frais de réservation			€.
Solde à régler à votre arrivée			€.
Assurance annulation 3% des frais de séjour - minimum 10€ (facultative)			€.

HÉBERGEMENT

• Date d'arrivée à partir de 16h
 • Date de départ avant 10h.

• Je désire louer :
 (en saison, location uniquement à la semaine et le solde 30 jours avant l'arrivée)

1-COCO SWEET (2 pers sans sanitaire) **8-LOGGIA**
 2-COCO SWEET (4 pers sans sanitaire) **9-SUNROLLER**
 3-TENTE CANADIENNE (sans sanitaire) **10-ASTRIA**
 4-TENTE AMAZONE (sans sanitaire) **11-HÉLIOS**
 5-ATLANTIC **12-TITANIA**
 6-DOMINO **13-CHALET**
 7-OPHEA

• Suppléments :    

Désignations	Tarif unitaire	Nbre de pers.	Nbre de nuits	TOTAL
Location semaine€.	-	-€.
Location court séjour€.	-	-€.
Nuit supplémentaire€.	-€.
Animal (sauf cat. 1 et 2)€.	-€.
Kit bébé	25,00€	-	-€.
Ménage fin de séjour	60,00€	-	-€.
Plancha	30,00€	-	-€.
Taxe de séjour (+ 18 ans)	0,60€€.
Frais de réservation (par locatif)	20,00€	-	-	20,00€
Total du séjour			€.
Arrhes 30% + frais de réservation			€.
Solde à régler 30 jours avant votre arrivée			€.
Assurance annulation 3% des frais de séjour - minimum 10€ (facultative)			€.

RÈGLEMENT DES ARRHES

• **MODE DE PAIEMENT** :
 Mandat
 Chèque bancaire à l'ordre de ARENA Camping SAS Chèques Vacances 
 Carte bancaire N° [.....]
 Date d'expiration [.....] Cryptogramme au verso [.....]

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales, au dos et les accepte.

Date et signature :
 (précédées de la mention «lu et approuvé»)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

ART. 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La direction est seul juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de réservation sans en avoir à donner d'explication. Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initiale prévue sur le présent contrat. Il s'interdit expressément d'élire domicile dans les lieux loués, d'en faire sa résidence principale ou d'y exercer une activité professionnelle.

ART. 2 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location et de l'emplacement d'une manière paisible et fera un bon usage de ceux-ci, conformément à leur destination. Il sera tenu de respecter la réglementation interne au camping (disponible à l'accueil). À son départ, le locataire s'engage à rendre la location et l'emplacement aussi propre qu'il les aura trouvés à son arrivée. La location ne pourra en aucun cas bénéficier à des tiers. Le propriétaire fournira la location conforme à la description qu'il en a faite et la maintiendra en état de servir.

ART. 3 - DÉPÔT DE GARANTIE OU CAUTION

- Pour les locatifs : Nous vous demandons 2 chèques, l'un d'un montant de 300 € comprenant le dépôt de garantie de 280 € pour le locatif et 20 € pour la carte magnétique (par chèque bancaire, espèces ou carte bancaire). Ce chèque sera restitué au locataire au moment du départ mais toutefois, en cas de perte ou dégradation des éléments de la location, de ses équipements ou de la carte magnétique, par le locataire, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement, la caution sera alors restituée au locataire au maximum 1 mois après la date du départ déduction faite. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie. Le deuxième chèque demandé, d'un montant de 60 €, est une caution pour le forfait ménage si l'hébergement locatif n'est pas rendu en état de propreté, prêt à être reloué. Celui-ci vous sera retourné par courrier.
- Pour les emplacements : Une caution de 20 € vous sera demandée à votre arrivée pour la carte magnétique en cas de perte ou détérioration et pour le respect de la propreté de l'emplacement. Les cautions peuvent être prise en Carte Bancaire, Chèque ou Espèce

ART. 4 - NOMBRE D'OCCUPANTS

L'emplacement et le locatif (selon les modèles) sont prévu pour accueillir 6 personnes maximum y compris bébé et une voiture (sauf les emplacements nature), le locataire ne pourra sous aucun prétexte dépasser la capacité d'accueil sans accord écrit préalable du propriétaire. En cas de réception d'amis visiteurs, ils devront être annoncés à l'accueil et y laisser une pièce d'identité. Le locataire les prend sous sa responsabilité et l'accès à la piscine leur est strictement interdit.

ART. 5 - ANIMAUX

Les animaux sont acceptés sur présentation de la validité et de la régularité des carnets de vaccination de l'animal (sauf chiens de cat. 1 et 2). Ils devront être tenus en laisse et leurs propriétaires sont tenus d'éliminer les salissures qu'ils occasionnent. Le campeur ne pourra introduire sur le camping aucun animal qui soit bruyant ou gênant.

ART. 6 - ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

- Pour les locatifs : L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement entre le locataire et le propriétaire ou de son représentant à la fin du séjour et porteront la signature des deux parties. Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie à l'exception des draps et du linge. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du locataire. Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré affiché dans l'installation, le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie le jour même. En ce qui concerne les détériorations ou objets manquants, ils seront retenus sur le dépôt de garantie afin d'être remplacés par le camping. Le nettoyage du locatif est à la charge du locataire. En fin de séjour l'installation doit être restituée en parfait état de propreté. En cas contraire, la caution de 60 € sera retenue. Les départs s'effectuant en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil entraînent automatiquement la signature d'une décharge ainsi que la retenue de la caution de 300 € effectuée par chèque. Nous vérifierons l'inventaire après votre départ et nous vous enverrons ce document par retour de La Poste dans un délai de 10 jours, sauf éventuel frais de remise en état des lieux ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré.
- Pour les emplacements : Vous êtes priés de le laisser en état de propreté, tel que vous l'aurez trouvé.

ART. 7 - PAIEMENT

La réservation ne devient effective qu'après notre accord et qu'après réception de votre contrat de réservation signé accompagné de votre acompte et des frais de réservation de 20 € (par internet ou par courrier). Nous vous enverrons alors une confirmation. Cette confirmation écrite sera à présenter obligatoirement par le campeur lors de son arrivée au camping. L'acompte demandé pour réserver votre séjour correspond à 30 % du montant total de votre séjour. En cas de réservation d'un locatif faite plus d'un mois avant votre arrivée, le paiement du solde doit être effectué 30 jours avant la date du début de location initialement prévue. Pour une réservation effectuée moins d'un mois avant votre arrivée la totalité du montant du séjour doit être envoyée. Pour la réservation d'un emplacement de camping, le solde du séjour devra être effectué à l'arrivée. En cas de non-paiement du solde dans ces délais, la réservation sera annulée sans restitution de l'acompte. Si vous désirez prolonger votre séjour, veuillez questionner sur place le service des réservations. Les chèques sont à établir à l'ordre d'ARENA Camping SAS.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS : carte bancaire, mandat / espèces, chèque et chèque vacances ANCV. Les frais de réservation de 20 € ne sont ni déductibles, ni remboursables. Toute facture établie à l'arrivée ne pourra être modifiée ultérieurement.

ART. 8 - CONDITIONS D'ANNULATION

L'emplacement ou la location reste ferme et définitive pour toute la durée indiquée : en cas d'arrivée retardée ou de départ avant la fin du séjour, la totalité de celui-ci sera facturé, en aucune circonstance il ne sera fait de remboursement. En cas d'annulation par lettre recommandée, vous resterez redevable des frais de réservation d'un montant de 20 € ainsi qu'un montant égal à 30 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée, ou le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 30 jours avant cette date. En cas d'arrivée tardive, veuillez nous en aviser. En l'absence d'un message justificatif, l'emplacement ou la location deviendra disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et le montant du séjour sera acquis au camping.

ART. 9 – GARANTIE ANNULATION

Le montant de la garantie annulation s'élève à 3 % des frais de séjour (hors frais de réservation), avec un minimum de perception de 10 €. Cette assurance, facultative, pour être valide, doit être souscrite et réglée au moment de la réservation et concerne l'ensemble des personnes inscrites sur le contrat de location. Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation et accompagnée des justificatifs précis et incontestables. La garantie annulation assure le remboursement des sommes versées pour le règlement de la location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date prévue de séjour. Les frais de réservation et le montant de l'assurance ne sont pas remboursables.

La garantie annulation est effective à partir du jour de sa souscription jusqu'à la date de début de séjour. Elle n'intervient pas si l'un des événements énumérés ci-dessous intervient pendant le séjour. La garantie annulation couvre les événements ci-dessous :

- Décès, hospitalisation ou maladie de l'une des personnes inscrites au contrat ou de l'un de ses ascendants ou descendants ;
- Licenciement professionnel ;
- Déménagement suite à une mutation professionnelle ;
- Dommages atteignant la résidence principale suite à incendie, dégâts des eaux, vol, vandalisme, tempête ou catastrophe naturelle.

La garantie annulation ne couvre pas, l'impossibilité de partir liée à l'organisation personnelle, en cas de changement d'avis, ou de l'appréciation de la météo.

L'assurance doit être souscrite le jour même de la réservation par téléphone ou au plus tard à l'envoi du contrat de réservation.

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, notamment de cas de force majeure ou de cas fortuit nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des participants, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées. En cas de modification des dates de séjour par le campeur avec l'accord du camping, il ne pourra être garanti le même emplacement ou la même location. La garantie annulation ne couvre pas les événements ci-dessous :

- l'impossibilité de partir liée à l'organisation personnelle
- le changement d'avis ou la mauvaise appréciation de la météo

ART. 10 - ASSURANCES

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'assurances d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il est souhaitable qu'il s'informe auprès du propriétaire pour savoir s'il doit souscrire l'extension nécessaire. Une attestation d'assurance lui sera réclamée à l'entrée du camping.

ART. 11 - RESPONSABILITÉ

Le Camping ARENA ne peut en aucun cas être tenu responsable pour des promesses faites par ses employés ou des tiers lorsqu'il est évident qu'elles sont différentes des conditions générales de la présente brochure ou des conditions mentionnées dans les brochures des tiers responsables, sauf si ces promesses ont été confirmées par écrit par nous-mêmes. Toutes les descriptions, les tarifs et les périodes d'ouverture publiés dans les brochures précédentes sont annulés et remplacés par l'édition de la présente brochure. En cas de manquement grave aux dispositions du règlement intérieur et si le départ anticipé est rendu nécessaire, la totalité du séjour prévu restera due et acquise. En cas de litige les juridictions de Bayonne seront seules compétentes.

ART. 12 - INFORMATIONS PRATIQUES

Le bureau d'accueil est ouvert de 9 h à 12h et de 14 h à 18h. Lors de votre séjour, vous pourrez être photographiés et paraître sur notre prochaine brochure ou notre site Arena Camping. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée. Prévoir un adaptateur européen et une rallonge électrique d'environ 25m. Port du bracelet obligatoire. En cas de réservation d'un locatifs les arrivées se font après 16h et les départs avant 10h sur RDV d'état des lieux. Pour les emplacements de camping les arrivées se font à partir de 14h et les départs avant 11h. Le samedi, jour d'arrivée et de départ massif, nous sommes amenés à entretenir les espaces verts. Les barbecues à charbon et à gaz sont autorisés sur le camping. Les barbecues électrique sont interdit pour des raisons de puissance électrique.

ART. 13 - PISCINE

La piscine mesure 15 m de long sur 7 m de large, avec autour une plage pour pouvoir profiter du soleil sur les chaises longues ou sur votre serviette. La piscine n'est pas surveillée, elle est sous l'entière responsabilité du campeur. Les enfants doivent être accompagnés d'un parent ou représentant légal. Pour leur sécurité, un portillon de sécurité conforme aux normes en vigueur est installé afin d'éviter aux plus petits de rentrer seuls à la piscine. Espace piscine : ouvert de début avril à fin septembre et chauffée à partir de mai, maillots de bain obligatoires (shorts interdits).

ART. 14 - RÉSIILIATION

Le non respect des dispositions des présentes conditions générales entraîne, après une mise en demeure remise en mains propres, déposé sur l'emplacement, ou orales la résiliation de plein droit de la location, le prix versé reste acquis au propriétaire à titre d'indemnité.

Quartier Acotz - Avenue Napoléon III - 64500 St-Jean-de-Luz

Tél. : 05 59 26 51 90 - Fax : 05 59 26 51 65 - location@arenacamping.com - www.arenacamping.com

SAS au capital de 210 000 € - Siret 449 573 310 000 17 - APE 5530Z - RCS Bayonne - Arrêté préfectoral N° 2011/TOU/114 du 09/11/2011 pour 135 emplacements «Loisirs»